



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 27 DEC. 2018

Monsieur Robert Ley
10, rue Batty Weber
L-8063 BERTRANGE

N/Réf.: 91845 CD/nb

Monsieur,

En réponse à votre requête du 3 septembre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de sapins sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de BIWER: section C de BIWER (Haapstrooss), sous le numéro 1948/5643, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

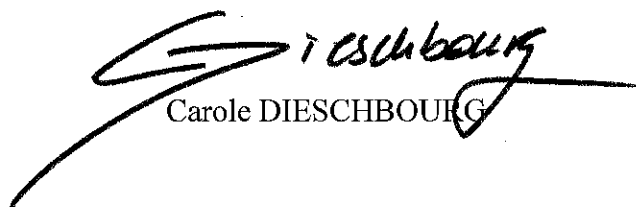
1. Les travaux se feront sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Biwer, section C de Biwer, sous le numéro 1948/5643.
2. Les travaux se feront selon les règles de l'art.
3. Les travaux se feront en dehors de la période de nidification des oiseaux, c.-à-d. entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars.
4. Toute incinération reste interdite.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :
- Arrondissement EST
- Commune de BIWER